Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602426-20251215-2025_47-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 17/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 15 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2025.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, CHRISTIEN Nathalie, LE MORZADEC Caroline, PALISSE Audrey, MM : DARCEL Daniel, LE DANVIC Christian, LE FUR Alain, LE STRAT Alexandre, POMME Patrick, THOMAS Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE COGUIC Delphine à M. GANIVET Laurent

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERNARD Anne-Laure

2025-47 – Implantation d'un parc photovoltaïque à Séglien

Engagée dans une démarche de valorisation du foncier sur son territoire et soucieuse de promouvoir un développement durable, notamment via le développement de projets de production d'énergie locale et décarbonée, la Commune de Séglien a identifié un certain nombre de zones d'accélération au sein de la commune visant à faciliter le déploiement de projets d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, Orion énergies a étudié la faisabilité d'un projet photovoltaïque au sol sur un terrain communal situé sur l'ancienne décharge au lieu-dit Penbos. Il s'agit d'un terrain dégradé qui est aujourd'hui fermé. Après études, la société ORION énergies propose la construction d'un parc photovoltaïque au sol développant environ 1 MWc.

Orion énergies est une société spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales solaires au sol et en toiture pour les collectivités et les particuliers depuis 2009.

A l'inverse d'installations de grandes dimensions, Orion énergies privilégie la création de « foyers énergétiques locaux » pour alimenter des quartiers et des villages grâce à des parcs de dimensions modestes sur des terrains ciblés, leur intégration dans leur environnement et leur cohérence.

L'installation de ce parc est soumise à la signature d'une promesse de bail entre la société ORION et la commune de SÉGLIEN.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602426-20251215-2025_47-DE

Ce bail précisera les éléments suivants :

Le Promettant est propriétaire d'une parcelle d'une superficie totale de 1.40ha, situées au lieu-dit Penbos sur la commune de Séglien et cadastrée YH 191. Une surface de 0.73ha de cette parcelle (le « **Terrain** »), évitant les pentes Sud de la parcelle, fait l'objet de la présente Promesse de Bail.

Le Bénéficiaire est un opérateur spécialiste du secteur photovoltaïque ayant pour objet le développement, la construction, le financement et l'exploitation d'unités de production d'énergie renouvelable.

Dans cette perspective, le Bénéficiaire propose au Promettant le projet suivant (le « **Projet** ») : installer sur les terrains appartenant au Promettant, un ou plusieurs équipements photovoltaïques (la « **Centrale** »), d'une puissance maximale d'un Mégawatt crête (1 MWc), destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité (le « **Réseau Public** ») en vue de vendre l'électricité produite à Electricité de France (« **EDF** ») ou à un tiers acheteur de l'électricité.

La Centrale projetée à ce jour par le Bénéficiaire, devrait être composée notamment :

- d'une clôture périphérique pour protéger le Projet ;
- d'un ensemble de panneaux solaires disposés sur des structures métalliques ancrées au sol ;
- d'un ensemble d'onduleurs et de transformateurs ;
- d'un ou plusieurs postes de livraison ;
- d'un réseau de câbles enterrés permettant l'acheminement de l'énergie produite au poste de livraison ;
- de diverses pistes et chemins d'accès ;
- de tout aménagement nécessaire à l'insertion paysagère du projet

Le Promettant ayant accepté le principe de cette implantation, les Parties sont convenues de régulariser par les présentes une promesse unilatérale de bail emphytéotique administratif afin de permettre au Bénéficiaire d'envisager la réalisation du Projet (la « **Promesse de Bail**»)

Le terrain sera loué en l'état.

La proposition commerciale d'ORION énergies est la suivante :

- loyer annuel de **TROIS MILLE EUROS (3 000 €)**. Ce Loyer sera indexé chaque année, à la date anniversaire de la Prise d'Effet du Bail pour l'année à venir, par application du même indice que celui du prix de vente de l'électricité produite par la Centrale, **sans pouvoir être réévalué à la baisse.**
- Une indemnité de mobilisation d'un montant forfaitaire de **MILLE CINQ CENT EUROS (1 500 €)**

➢ **Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, le Conseil municipal :**

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la promesse de bail pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la parcelle YH 191 située à Penbos.**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602426-20251215-2025_47-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2025
Le Maire,
Laurent GANIVET

MAIRIE DE SEGLIEN
(MORBIHAN)

La secrétaire de séance
Anne-Laure BERNARD